

Département
de la Moselle

Canton de Verny

Nombre de Conseillers
Elus : 15

Nombre de Conseillers
Présents : 15

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 0

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : 0

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 0

Date d'envoi convocation :
15/05/2020

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020 à 10 h 00

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Sandra
KREMER, Géraldine HAMERT, Karine
HUMBERT, Nathalie DUCRET, Aurélie
DUBOIS, Emilie EVAIN
Messieurs Claude ENCKLE, Gérard
LENINGER, Dominique CHATEAU, Nicolas
PETIT, Guillaume SIBILLE, Thomas DAGUIN,
Jérôme MATTE, Vianney TRITZ-KAYSER,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Secrétaire de séance : Elodie LIENHARDT

1/ ELECTION DU MAIRE

2/ DESIGNATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

3/ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

1/ ELECTION DU MAIRE

Monsieur ENCKLE Claude, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Il sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Karine HUMBERT et Mme Sandra KREMER acceptent de constituer le bureau.

Monsieur ENCKLE Claude demande alors s'il y a des candidats.
Il enregistre la candidature de Monsieur CARPENTIER François et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur ENCKLE proclame les résultats :

| | |
|---|----|
| * nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| * nombre de bulletins nuls ou assimilés : | 1 |
| * suffrages exprimés : | 14 |
| * majorité requise : | 8 |

A obtenu : 14 voix

Monsieur CARPENTIER François ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur CARPENTIER François prend la présidence et remercie l'assemblée.

2/ Désignation du nombre de poste d'adjoints

Rapport

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que pour les communes de 500 à 1 499 habitants le nombre de conseillers effectivement élus est de 15 et le nombre d'adjoints maximum est de 4.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

3/ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire au nombre de 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - nombre de bulletins : | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| -suffrages exprimés : | 14 |
| - majorité absolue : | 8 |
| Ont obtenu : | |
| - M. CHATEAU Dominique : | 14 voix |

M. CHATEAU Dominique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - nombre de bulletins : | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| -suffrages exprimés : | 14 |
| - majorité absolue : | 8 |
| Ont obtenu : | |
| - M. ENCKLE Claude : | 14 voix |

M. ENCKLE Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au maire.

-Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - nombre de bulletins : | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| -suffrages exprimés : | 15 |
| - majorité absolue : | 8 |
| Ont obtenu : | |
| - M. LEININGER Gérard : | 15 voix |

M. LEININGER Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

-Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| - nombre de bulletins : | 15 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 2 |
| -suffrages exprimés : | 13 |
| - majorité absolue : | 8 |
| Ont obtenu : | |
| - Mme HAMERT Géraldine | 12 voix |
| - Mme HUMBERT Karine | 1 voix |

**Mme HAMERT Géraldine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée
Quatrième adjoint au maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions